

Informations de base	
2006/2565(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les relations entre l'Union européenne et la Russie après l'assassinat de la journaliste russe Anna Politkovskaïa	
Subject 6.40.04.02 Relations avec la Fédération de Russie Zone géographique Russie Fédération	

Acteurs principaux		
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Secrétariat général	BARROSO José Manuel

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
11/10/2006	Débat en plénière		
24/10/2006	Décision du Parlement	T6-0448/2006	Résumé
25/10/2006	Résultat du vote au parlement		
25/10/2006	Débat en plénière		
25/10/2006	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2006/2565(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Proposition de résolution		B6-0531/2006	23/10/2006	
Proposition de résolution		B6-0532/2006	23/10/2006	
Proposition de résolution		B6-0533/2006	23/10/2006	
Proposition de résolution		B6-0534/2006	23/10/2006	
Proposition de résolution		B6-0535/2006	23/10/2006	
Proposition de résolution		B6-0536/2006	23/10/2006	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0448/2006	24/10/2006	Résumé

Résolution sur les relations entre l'Union européenne et la Russie après l'assassinat de la journaliste russe Anna Politkovskaïa

2006/2565(RSP) - 24/10/2006 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les relations entre l'Union européenne et la Russie après l'assassinat de la journaliste russe Anna Politkovskaïa.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

Le Parlement condamne, dans les termes les plus vifs, le meurtre d'Anna Politkovskaïa et invite instamment les autorités russes à conduire une enquête impartiale et efficace afin d'identifier et de punir les responsables de ce crime marqué par la lâcheté. Il invite l'Union européenne et le Conseil de l'Europe à suivre de près ces enquêtes.

Les autorités russes sont appelées à lutter activement contre les actes d'intimidation perpétrés à l'encontre de journalistes indépendants et de militants des droits de l'homme, et à accorder leur entière protection aux journalistes indépendants qui dénoncent des cas d'injustice graves dans leur pays, ainsi qu'aux organisations qui œuvrent en faveur des droits de l'homme et à leurs représentants qui défendent les victimes de violations des droits de l'homme.

Le Parlement demande à la Commission et aux États membres d'adopter une position ferme reposant sur des principes lors des négociations pour le renouvellement de l'accord de partenariat et de coopération avec la Fédération de Russie, en insistant sur la protection de la liberté de la presse et le respect d'un journalisme indépendant, conformément aux normes européennes en la matière.

Il demande à cet égard au Conseil de se pencher sérieusement sur l'avenir des relations avec la Fédération de Russie, en débattant de ce sujet avec le Parlement européen et la société civile, afin de placer la démocratie, les droits de l'homme et la liberté d'expression au centre de tout nouvel accord éventuel et d'instaurer un mécanisme clair de surveillance pour la mise en œuvre de l'ensemble des clauses y figurant.